

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 38
hebdomadaires régionaux de la Mauricie

Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

**Du 17 août au 1^{er} octobre 2004 : consultation du dossier
et possibilité de requérir une audience publique**

Québec, le 17 août 2004 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 17 août, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au *Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par Hydro-Québec*. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute, aujourd'hui, le 17 août et se terminera le 1^{er} octobre 2004.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, le ministre pourrait donner au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet. Une commission du BAPE serait alors formée par le président du BAPE pour mener à terme le mandat d'enquête et d'audience publique.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Wemotaci, École secondaire Waratinak, 20 rue Waratinak;
- Bibliothèque municipale de La Tuque, 575, rue Saint-Eugène;
- Ville de Trois-Rivières, 1325, place de l'Hôtel-de-Ville.

Veuillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 1^{er} octobre 2004, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Hydro-Québec propose de construire deux nouveaux aménagements hydroélectriques aux sites de la chute Allard et des rapides des Cœurs situés dans le tronçon de la rivière Saint-Maurice compris entre le Réservoir Gouin et le Réservoir Blanc. Ces aménagements seraient respectivement à 120 km et à 108 km de route au nord-ouest de La Tuque. L'accès aux sites des ouvrages se ferait par la route 25 et par des chemins forestiers existants. Les centrales auraient une puissance totale d'environ 138 mégawatts (MW) et ne modifieraient pas la gestion de la rivière. Selon les prévisions, leur construction débiterait au printemps de 2005 et leur mise en service devrait avoir lieu en 2007 et en 2008. Le coût total de réalisation du projet est estimé à 680 millions de dollars.

L'aménagement de la Chute-Allard comprendrait deux barrages-poids situés de part et d'autre de la prise d'eau de la centrale, un évacuateur de crues à vannes gonflables et un évacuateur de crues à vannes verticales ainsi qu'une centrale en surface équipée de six groupes turbines-alternateurs. La centrale serait exploitée au fil de l'eau sous une hauteur de chute d'environ 17 m, son débit d'équipement serait de 396 m³/s et sa puissance installée de 62 MW produirait, en moyenne, 369 gigawattheures (GWh) annuellement. La retenue créée par le barrage s'étendrait sur 5,1 km jusqu'à la réserve de Wemotaci. Le bief serait exploité au niveau de 346 m, ce qui ennoierait une superficie d'environ 2 km². L'aménagement des Rapides-des-Cœurs comprendrait un barrage en enrochement d'environ 20 m de hauteur, deux barrages-poids situés de part et d'autre de la prise d'eau de la centrale, un évacuateur de crues à vannes verticales et une centrale en surface équipée de six groupes turbines-alternateurs. Cette centrale serait exploitée au fil de l'eau sous une hauteur de chute d'environ 22 m. Son débit d'équipement serait de 396 m³/s et sa puissance installée serait de 76 MW pour une production annuelle moyenne 481 GWh. La retenue créée par le barrage s'étendrait sur 22 km jusqu'à la hauteur de la station ferroviaire de Vandry. Le niveau normal du bief serait de 299,5 m, ce qui ennoierait une superficie d'environ 3,7 km².

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les principaux impacts prévus par le promoteur seraient liés à la perte d'habitats terrestres et de milieux humides en phase de construction et à la modification du milieu aquatique qui passerait d'un milieu de rivière à un milieu à écoulement plus lent, ce qui aurait une incidence sur la production de la faune aquatique. Ainsi, les habitats et les frayères de certaines espèces de poissons seraient perdus ou modifiés. Le promoteur propose des mesures d'atténuation qui permettraient le rétablissement de la végétation riveraine sur le pourtour des biefs, la création d'un milieu humide dans le bief des Rapides-des-Cœurs, le rétablissement des fonctions écologiques de la plaine alluviale de Wemotaci ainsi que l'aménagement de nouveaux habitats et de nouvelles frayères pour compenser les pertes de certaines espèces de poissons. Toujours selon l'étude d'impact, le projet, en phase de construction, perturberait les activités pratiquées par les villégiateurs ainsi que par les membres de la communauté autochtone de Wemotaci. Quelques infrastructures, dont un chalet et un tronçon de la voie ferrée du CN, seraient également touchées par la mise en eau des biefs. De plus, la mise en place des ouvrages altérerait le paysage de la rivière Saint-Maurice aux sites de la chute Allard et des rapides des Cœurs. Enfin, le projet aurait des retombées économiques de l'ordre de 121 millions de dollars pour la Mauricie.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Catherine Roberge, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : catherine.roberge@bape.gouv.qc.ca.